

ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères

RNCP39065 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21040, 21078, 21086, 21075, 21085
Code(s) ROME	A1407, A1410, A1416
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION LORRAINE POUR LA PROMOTION EN AGRICULTURE	78334630700037	Former et organiser l'évaluation
LEGTA D'OBERNAI	19671685600014	Former et organiser l'évaluation
LPA DE VIRE	19141421800013	Former et organiser l'évaluation
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HORTICOLE	19974097800010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le brevet professionnel agricole « ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » vise un profil d'emploi d'ouvrier d'élevage polyvalent, qui réalise les différents travaux liés aux soins des animaux, au suivi du troupeau, à la gestion des pâtures. En fonction de l'orientation de l'exploitation, il participe aux travaux liés aux productions fourragères.

Les enjeux en lien avec le changement climatique, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ainsi que l'évolution de la demande sociale en termes de sécurité alimentaire, bien-être animal, rémunération des éleveurs, protection de l'environnement, ont orienté la politique agricole commune et les politiques publiques.

ACTIVITÉS VISÉES

Manipulations et contention

Maintien des conditions de croissance et de production des animaux

Travaux culturaux

Entretien du matériel, des installations et des bâtiments

Les principales activités sont les suivantes :

Organisation quotidienne du travail

- Préparation du travail en fonction des travaux à effectuer et des consignes reçues

- Compte rendu du travail effectué

Réalisation des travaux de l'élevage

- Travaux d'alimentation des animaux
- Soins aux animaux et déplacements
- Travaux liés à la reproduction et aux soins aux jeunes

Réalisation des travaux culturels

- Travaux liés aux productions végétales
- Travaux de conduite du pâturage

Entretien courant des matériels, équipements et bâtiments

- Entretien quotidien des tracteurs et outils attelés
- Travaux d'entretien des bâtiments, installations et équipements d'élevage

Activités complémentaires, de diversification ou spécialisées, de l'activité d'élevage

- Traite du troupeau (option A)
- Vente directe des produits de l'élevage (option B)
- Transformation des produits de l'élevage (laitiers/viande) (option C)
- Travaux d'un atelier d'élevage complémentaire (à l'atelier principal) (option D)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage

- Intégrer le milieu professionnel de l'élevage
- Se positionner sur des enjeux agroécologiques en lien avec ses pratiques professionnelles

Réaliser des soins et des déplacements des animaux de l'élevage

- Réaliser des opérations liées au suivi sanitaire et à la reproduction
- Mettre en œuvre des déplacements d'animaux

Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau

- Réaliser des travaux d'alimentation du troupeau
- Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles

Réaliser des travaux mécanisés agricoles

- Réaliser des travaux culturels et d'entretien des pâtures
- Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles

Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels, bâtiments, installations et équipements d'élevage

- Réaliser l'entretien quotidien du tracteur et du matériel attelé
- Réaliser des aménagements et petites réparations des bâtiments, installations et équipements d'élevage

Réaliser les travaux de traite d'un troupeau laitier (option A)

- Réaliser la traite
- Réaliser l'entretien et le nettoyage de l'installation de traite

Réaliser la vente directe de produits de l'élevage (option B)

- Mettre en place les produits dans l'espace de vente
- Réaliser la vente aux clients

Réaliser des travaux de transformation des produits de l'élevage (option C)

- Appliquer un procédé de transformation des produits de l'élevage
- Effectuer l'entretien des matériels, équipements et surfaces

Réaliser des travaux d'un atelier d'élevage complémentaire à l'atelier principal (porcs, volailles, ...) (option D)

- Réaliser des opérations de suivi sanitaire et d'alimentation des animaux
- Réaliser le nettoyage et la désinfection des bâtiments d'élevage

Blocs de compétences

RNCP39065BC01 — Développer son identité professionnelle d'ouvrier d'élevage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Intégrer le milieu professionnel de l'élevage
- Se positionner sur des enjeux agroécologiques en lien avec ses pratiques professionnelles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou selon une autre modalité au choix

RNCP39065BC02 — Réaliser des soins et des déplacements des animaux de l'élevage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des opérations liées au suivi sanitaire et à la reproduction
- Mettre en oeuvre des déplacements d'animaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39065BC03 — Réaliser des travaux d'alimentation et d'entretien des lieux de vie du troupeau

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux d'alimentation du troupeau
- Réaliser des travaux d'entretien des lieux de vie du troupeau

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39065BC04 — Réaliser des travaux mécanisés agricoles

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux culturaux et d'entretien des pâtures
- Réaliser des travaux de manutention et de transport de produits agricoles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39065BC05 — Réaliser des travaux d'entretien courant des matériels, bâtiments, installations et équipements d'élevage

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser l'entretien quotidien du tracteur et du matériel attelé
- Réaliser des aménagements et petites réparations des bâtiments, installations et équipements d'élevage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39065BC06 — Réaliser les travaux de traite d'un troupeau laitier (option A)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser la traite
- Réaliser l'entretien et le nettoyage de l'installation de traite

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39065BC07 — Réaliser la vente directe de produits de l'élevage (option B)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en place les produits dans l'espace de vente
- Réaliser la vente aux clients

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39065BC08 — Réaliser des travaux de transformation des produits de l'élevage (option C)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Appliquer un procédé de transformation des produits de l'élevage
- Effectuer l'entretien des matériels, équipements et surfaces

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP39065BC09 — Réaliser des travaux d'un atelier d'élevage complémentaire à l'atelier principal (porcs, volailles, ...) (option D)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des opérations de suivi sanitaire et d'alimentation des animaux
- Réaliser le nettoyage et la désinfection des bâtiments d'élevage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du brevet professionnel agricole « Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » est appelé à occuper un emploi dans le secteur de l'élevage. Il travaille en contact permanent avec des animaux, en bâtiment d'élevage ou à l'extérieur. Selon la taille de l'entreprise qui l'emploie, il travaille seul, en binôme avec l'employeur ou dans une petite équipe de deux ou plusieurs personnes.

Le titulaire du brevet professionnel agricole « Ouvrier d'élevage de ruminants et de cultures fourragères » exerce son activité dans une ou plusieurs exploitations. Dans ce dernier cas, il peut travailler dans un groupement d'employeurs, un service de remplacement, en prestations de service pour le compte d'une entreprise de travaux agricoles.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Ouvrier agricole en production bovine
- Ouvrier agricole en production laitière
- Ouvrier d'élevage en production bovine
- Ouvrier d'élevage en production bovin biologique
- Ouvrier d'élevage laitier bovin
- Ouvrier de production bovine
- Vacher
- Ouvrier agricole en production caprine
- Ouvrier agricole en production laitière d'ovins ou de caprins
- Ouvrier agricole en production ovine
- Ouvrier d'élevage en production caprine
- Ouvrier d'élevage en production ovine
- Ouvrier d'élevage laitier en production ovine ou caprine
- Ouvrier e production ovine
- Ouvrier en polyculture élevage
- Ouvrier agricole polyvalent

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 829 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs · tension 3/5 (Modérée) A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)

Projets de recrutement (BMO 2026)	93 553
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	78 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X40 — Agriculteurs A0X41 — Eleveurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le brevet professionnel agricole est accessible par la voie de l'apprentissage à tout candidat justifiant :

- Soit d'un niveau de fin de scolarité de la classe de troisième ;
- Soit de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ;
- Ou encore d'avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d'études professionnelles ou au brevet d'études professionnelles agricoles.

Le brevet professionnel agricole est accessible par la voie de la formation professionnelle continue par tout candidat justifiant à la fois :

- D'au moins douze mois d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent. Cette durée est appréciée avant la présentation de la dernière unité capitalisable ou de la première épreuve terminale nécessaire pour obtenir le diplôme ;
- D'une formation d'au moins 800 heures en centre de formation et d'une formation en milieu professionnel de 8 à 12 semaines.

Cette durée de formation peut être réduite après l'évaluation de positionnement qui prend en compte :

- Les études suivies en France ou à l'étranger ;
- Les diplômes et les titres français ou étrangers obtenus par le candidat ;
- Les épreuves ou unités dont il bénéficie au titre de la validation des acquis de l'expérience ou du fait de la possession de certains diplômes, titres, unités ou épreuves de diplômes dans la limite de leur validité ;
- Les connaissances et compétences professionnelles qu'il peut faire valoir.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt organisateur de l'examen.

Il peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury et leurs suppléants sont choisis paritairment parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont la moitié au moins doit relever de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création d'une option.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 465 €
Selon la branche	6 284 € – 6 790 €

Prise en charge	Branches concernées
6 465 €	Valeur par défaut · 206 branches
6 694 €	CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNEFP Transformation Laitière, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNIEFP dans la coopération agricole
6 790 €	CPNE de l'agriculture, CPNEFP ICGV entreprises de la viande
6 284 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2028
Date de dernière délivrance possible	31/12/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP4891

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39065/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	2
Régions couvertes	1
Prix indicatif	2 210 € – 12 900 €
Durée	1210 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	4
Organismes gestionnaires (CFA)	4
Organismes formateurs	4
Régions couvertes	4
Départements couverts	4
Organismes certifiés Qualiopi	4
Sessions	de 09/2025 à 07/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la

branche (NPEC).

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	2 210 €
Coût moyen par dossier	2 210 €
Durée moyenne	170 h
Période	08/2026
France compétences	93 %
Reste à charge titulaire	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.